

CERTIFICAT NIVEAU 3

PRODUCTION ÉLECTRONIQUE et SERVICES ASSOCIÉS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

conformes à la directive Européenne 2002/95/CE - RoHS

attribué à :

BSE

AV DE L'EUROPE
 71203 LE CREUSOT

Le SNESE, Syndicat National des Entreprises de Sous-traitance Électronique, certifie que l'entreprise a démontré sa maîtrise du process de production électronique et services associés conformes à la Directive européenne RoHS 2002/95/CE.

Pour toutes informations sur les conditions de délivrance du présent certificat, contactez le SNESE au +33 (0)2 98 95 17 20 ou par courriel à snese@copilote.com

Certificat édité le mercredi 4 octobre 2006

NIVEAU 1

Les entreprises de niveau 1 ont mis en place un système d'information interne et externe et assurent une veille environnementale.



- Partage des progrès technologiques (*)
- Respect de l'environnement (*)
- Veille réglementaire environnementale (*)

NIVEAU 2

En complément du système d'information, les entreprises du niveau 2 ont mis en place un programme de formation adapté ainsi qu'un plan de mise à niveau.



- Partage des progrès technologiques (*)
- Respect de l'environnement (*)
- Veille réglementaire environnementale (*)
- Formation RoHS SNESE (ou équivalent) et engagement sur un programme général adapté à la maîtrise du process RoHS.

NIVEAU 3

Les entreprises du niveau 3 sont entrées dans la phase active de la production RoHS. La maîtrise du process, l'organisation, la formation ont fait l'objet d'un audit SNESE.



- Partage des progrès technologiques (*)
- Respect de l'environnement (*)
- Veille réglementaire environnementale (*)
- Formation RoHS SNESE (ou équivalent) et engagement sur un programme général adapté à la maîtrise du process RoHS.
- Audit de process RoHS.

(*) Charte des adhérents du SNESE - art. 5, 7 et 8